

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal :

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU PORT FLUVIAL 2020

18 novembre 2020.

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER
EXCUSES : Mme MARGUERITTE, M. BORELLO, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil Municipal a voté le budget primitif Port Fluvial 2020. Par délibération en date 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a voté le budget supplémentaire Port Fluvial 2020.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'apporter diverses modifications au budget 2020. Cette décision modificative n° 1 augmente le budget de fonctionnement de 50,00 € portant la section de fonctionnement 192 631,00 €. La section d'investissement n'est pas impactée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe Port Fluvial proposée dans les tableaux ci-dessous :

I - SECTION FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante		
658 - DFCP/PORT	Charges de gestion courante : Arrondis de TVA	+	5
TOTAL		+	5

2) RECETTES

Chapitre 77	Produits exceptionnels		
7718 - DFCP/PORT	Produits exceptionnels : Régularisation écritures de rattachement	+	5
TOTAL		+	5

Commune de Lattes

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire.

